

CHAPITRE VIII

LA GOUVERNANTE-GENERALE

1621 — 1633

1. — AFFAIRES CIVILES

Par le décès d'Albert, mort sans descendance, Isabelle perdit sa qualité de souveraine des Pays-Bas pour ne plus occuper que le rang de gouvernante-générale. *)

C'est ainsi que lorsqu'il s'agissait de nommer *Ch. de Munichausen*, seigneur d'Esch, prévôt et capitaine de la ville et prévôté de Luxembourg, conseiller de courte robe au Conseil provincial du duché de même nom, les lettres patentes furent bien délivrées le 20 janvier 1622 à Bruxelles, mais par le roi Philippe IV «à la délibération de sa tante Isabelle-Clara-Eugenia, Infante d'Espagne etc.». (1)

Reconnaissant docilement son rabaissement, l'Archiduchesse fit venir à Bruxelles les députés des différentes provinces pour recevoir le serment à prêter au nouveau souverain, le jeune Philippe IV qui devait régner jusqu'en 1665. (a)

Pour présenter leurs hommages, les Etats de Luxembourg déléguèrent à Bruxelles les abbés *Pierre Richardot* d'Echtemach, *Pierre Roberti* de Munster et *Bernard de Montgaillard* d'Orval; Philippe-Thierry, comte de *Manderscheid*, *Jean de Wiltz*, gouverneur de Thionville (b) et *Jean d'Allamont*, gouverneur de Montmédy (c); *Eucaire Bock*, échevin de Luxembourg, *François de Vaulx*, mayeur de Bastogne et *Jean de Bande*, mayeur de Laroche. (2)

*) Les titres qu'avaient portés Albert et Isabelle étaient les suivants: «Par la grace de Dieu Archiducqs d'Austrice, Ducqs de Bourgoigne, de Lothier, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg & de Gueldres, Comtes de Habsbourg, de Flandres, d'Arthois, de Bourgoigne, de Thirol, Palatins de Haynaud, de Hollande, de Zeelande, de Namur & de Zutphen, Marquis du S. Empire de Rome, Seigneur & Dame de Frize, de Salins, de Malines, des Cité, villes & pays d'Utrecht, d'Overyssel & de Groeninghe.»